

L'ASSOCIATION SANTE LITTORAL SUD a été reçue le jeudi 10 Septembre par le Maire de secteur , M. Pierre BENARROCHE et M.Pierre PEISSIK-LEMERY, conseiller municipal

La délégation de l'ASLS était composée de Elisabeth OLIVA, Jean GONELLA , Rolland DADENA membres du conseil d'administration de l'ASLS

COMPTE RENDU DE LA REUNION

Cette réunion s'est déroulée dans un climat de dialogue, permettant des échanges d'information sur des dossiers importants du secteur 6/8 et du littoral sud

M. Benarroche a fait état de deux dossiers majeurs sur son secteur. Celui de la Plaine/Cours Julien et de Legré-Mante et la nécessité de faire évoluer l'accessibilité au Parc National des Calanques. Il nous a informés de l'existence d'un volet dédié aux parcs nationaux, pour un montant de 147MM d'euros dans le cadre du plan de relance annoncé par le 1^{er} Ministre.

L'ASLS a résumé l'état du dossier de santé publique de la friche industrielle ICPE Legré-Mante et de la nécessité d'obtenir des garanties officielles pour prévenir les impacts sur la santé des riverains y compris pendant la période de dépollution. En ce sens, nous l'avons avisé de notre demande de mise en place d'une commission de suivi de site (CSS).

Nous lui avons indiqué que l'absence de mise en sécurité complète du site et de garanties ont motivé le dépôt d'une « plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui ».

Nous l'avons aussi informé du recours déposé contre les délibérations du PLUi prises par la Métropole, autorisant une urbanisation massive à l'entrée du parc national des calanques ce qui est à l'opposé d'une reconversion respectueuse de la santé, et du cadre de vie des noyaux villageois du littoral sud dans une perspective d'aménagement du territoire.

Sur ce sujet, M. Benarroche a fait part de son souhait d'inscrire le dossier Legré-Mante dans un règlement global de la question de la circulation sur l'axe Pointe Rouge-Callelongue. La saturation de la circulation étant au centre de ses préoccupations, il propose la mise en place du concept de zone à transit limité (ZTL) et l'amélioration de la desserte de transports publics. *A noter que ces deux derniers points sont du ressort de la Métropole.*

Pour y parvenir, Il souhaite que le secteur bénéficie d'une partie des financements annoncés dans le plan de relance gouvernemental.

Il entend privilégier une concertation avec toutes les parties prenantes, les associations et les habitants avant une prise de décision sur le dossier Legré-Mante.

Nous nous félicitons de cette attitude, souhaitant sincèrement que le dialogue remplace l'absence de concertation que nous avons connue lors de la précédente mandature municipale.

Dans l'attente d'une concertation, l'ASLS continuera à rendre compte de nos rencontres avec la nouvelle équipe municipale de Marseille.

Marseille le 16/09/2020